

COMITE DES FETES ET D'ACTIONS SOCIALES
===== TAISSY ET SAINT-LEONARD =====

Siège social : MAIRIE DE TAISSY 51500 TAISSY
Association dite Loi du 1er juillet 1901 sous le N° 2868 Déclarée le 3 juin 1970
SIRET: 302 875 257 00016 APE/NAF: 9499Z

La Foulée DE TAISSY du 24 Août 2019
REGLEMENT 5 et 10 Km

Limitation des inscriptions à 100 sur l'ensemble des épreuves

Clubs sportifs, licenciés, ce CROSS n'est pas une compétition sportive, il est exclusivement réalisé dans le cadre d'une fête de village

Distance approximative: 5 Km et 10 Km en 2 boucles (chemin ruraux et halage relativement plat)

- Le 5km est accessible à partir de la catégorie (Minimes nés en 2004 et 2005,
- le 10km est accessible à partir de la catégorie Cadets **16/17 ans** (jeunes né en 2002 et 2003).

Inscription à partir de 13 H 30 devant la Mairie de SAINT-LEONARD le jour de la course
où sur le Site Internet du Comité des Fêtes de Taissy:

www.comitedesfetestaissy.fr

Départ à 14 Heures 30 du 5 Km (plutôt adolescent)

Départ à 15 Heures 30 du 10 Km (adultes)

Frais d'inscription: 7 €uro adulte - 5 €uro (adolescent - 15 ans)

course de Fête patronale

Mixte, Adulte et jeune

(mineurs, autorisation parentale exigée)

Conditions d'inscription:

1 certificat médical de moins de 1 an où carte Pass'Running où mention Athlétisme sur la licence, certificat médical daté.

Fiche d'inscription à remplir et à signer obligatoirement sur place .

CLASSEMENT

- Un Classement féminin,
- Un Classement masculin
- Un Classement adolescent

REMISE aux vainqueurs

1 Coupe féminine (10 Km)

1 Coupe masculine (10 Km)

2 Coupes adolescent féminine et masculine (5 Km)

Remis à chaque concurrent:

1 Maillot cross de Taissy remis à l'arrivée

1 bon pour une boisson gratuite

1 barre de céréales

Regroupement de tous les concurrents pour la photo et la remise des coupes

Un grand Merci pour votre participation.

Le Comité des Fêtes